ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
14, 15 ET 16 DECEMBRE 2010, GATINEAU (QC) **Résolution nº 54/2010**

TITRE :	**Soutien à l'égard du rêve de Shannen − Motion 571**
OBJET :	Éducation des Premières Nations
PROPOSEUR(E) :	Rose Laboucan, Chef, Première Nation de Driftpile, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Mike Mitchell, Grand Chef, nation mohawk d'Akwesasne, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La motion 571 a été présentée au Parlement le 16 septembre 2010;

B. La motion non partisane porte le nom de Shannen Koostachin, une jeune fille de la Première Nation d'Attawapiskat qui a mené une bataille en vue d'obtenir une école en bon état et salubre pour sa communauté. Shannen est décédée à l'âge de 15 ans au printemps de 2010;

C. La motion 571, le rêve de Shannen, est la suivante :

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait : *a*) déclarer que tous les enfants autochtones ont droit également à une éducation de qualité supérieure qui tient compte de leur culture; *b*) s'engager à fournir toute l'aide financière et stratégique nécessaire pour soutenir les systèmes d'éducation des Premières nations; *c*) fournir un financement qui placera les écoles situées dans les réserves sur le même pied que les écoles provinciales qui ne sont pas situées dans les réserves; *d*) établir des procédures transparentes pour la construction, le fonctionnement, l'entretien et le remplacement des écoles; *e*) en collaboration avec les leaders des Premières nations, établir des normes équitables et des formules pour calculer la taille des classes et pour financer les ressources pédagogiques, le salaire du personnel, les services d'éducation spécialisée et l'éducation dans la langue autochtone; *f*)

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

mettre en œuvre des politiques pour faire en sorte que le système d'éducation des Premières nations soit au moins de la même qualité que les systèmes d'éducation provinciaux.·

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appuient la motion 571, le rêve de Shannen.
2. Demandent à tous les députés fédéraux d'appuyer la motion 571 à la Chambre des communes.
3. Demandent au gouvernement fédéral de consulter les gouvernements des Premières Nations et de travailler en étroite collaboration avec ceux-ci afin que le rêve de Shannen devienne une réalité.
4. Demandent au gouvernement fédéral de mettre en œuvre les normes internationales relatives aux droits de la personne et les normes juridiquement contraignantes qui font partie du droit international général et coutumier dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones afin de s'assurer que tous les droits ancestraux, y compris ceux issus de traités, bénéficient d'une protection, du respect et de la justice.
5. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations d'inclure un rapport détaillé sur les énormes inégalités existant dans l'éducation des Premières Nations et sur les conséquences de ces inégalités sur les enfants des Premières Nations, en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dans sa proposition destinée au Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies (CDENU) à l'occasion de l'examen des 3e et 4e rapports périodiques du Canada par le CDENU.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL